

Bourg Saint Maurice - Le 30/04/2021

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL **Minutes of co-ownership council meeting**

Objet : Réunion du 29/04/21 – début à 17:00

Object: Council Meeting dated 29/04/21 (no translation) – Started 17:00

Présents :

- Marasco Louis (Président) (LM)
- Delacherie Henri (HD)
- Duret Jean-Claude (JCD)
- Filser Claudine (CF)
- Ghera Arnaud (AG)
- Jankovic Annie (AJ)
- Lefebvre Vinciane (VL)

Absents :

- Millins Chris (CM)

Ordre du Jour :

Décisions suite à l'AG du 23/04/21

Débats :

- Deux membres du Conseil Syndical se sont déplacés chez CIS dès que possible (le 27/04) pour vérifier les résultats des votes notamment pour la question du renouvellement du syndicat ASE et CIS. Ils n'ont constaté aucune anomalie sur les points vérifiés. CIS et ASE ont reçu à peu près le même nombre de voix ainsi que de tantièmes (29000) mais n'ont pas atteint le nombre de parts permettant de procéder à un second tour. Nous nous retrouvons donc sans syndicat !
- CIS, dont le contrat s'arrêtait le 26/04 au soir, a refusé, le même jour, de lancer une nouvelle convocation d'AG.
- CIS n'étant plus syndicat, n'enverra pas le PV d'AG aux propriétaires mais le mettra néanmoins à disposition des propriétaires (à titre informatif) sur leur « extranet ».
- Le cabinet d'avocats Louchet-Capdeville a été contacté et a confirmé les options suivantes :
 - o Convocation d'une AG par le Conseil Syndical (qui devrait dans ce cas en supporter provisoirement les coûts estimés à environ 4000€)
 - o Recours au Tribunal Judiciaire d'Albertville via un avocat, pour faire nommer un syndicat judiciaire (délai estimé à 15j) qui se chargera de récupérer, tous les documents et fonds entre les mains de CIS pour reprendre l'administration de la résidence (hors travaux) et convoquer une nouvelle AG afin de désigner un syndicat. (honoraires de l'avocat estimés à 500€ HT).
 - o Et conseillé d'informer rapidement les copropriétaires de la situation (par mail).
- Pour info, le salaire du gardien pour le mois d'Avril a été en grande partie payé, mais la nomination rapide d'un syndicat est nécessaire pour reprendre le versement de ses salaires ainsi que le paiement de l'ensemble des factures courantes.
- Vinciane Lefebvre se propose de se charger de lancer la démarche auprès de l'avocat dès ce soir si la majorité le décide.

- L'unanimité des membres du Conseil présents donnent leur préférence pour le recours au Tribunal via l'avocat.
- Vinciane Lefebvre va donc se charger immédiatement de cette démarche auprès du cabinet Louchet-Capdeville et avancer les frais consécutifs.
- Vinciane Lefebvre va aussi transmettre aux propriétaires joignables par mail une information sur la situation et la démarche lancée par le Conseil Syndical.

Fin de la réunion à 18:00

Le Conseil Syndical / [The Co-ownership council](#)